

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sommaire :

I. Le cadre général du compte administratif

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2020 sera voté le 18 mars 2021 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget

d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 3 468 599.05 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (1 948 267.00)
- Les dotations versées par l'Etat (537 356 €)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (43 432.84 €)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale représente 44.67 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 2 658 346.09 euros

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	737 645.90	Excédent brut reporté	345 409.56
Dépenses de personnel	1 187 517.16	Recettes des services	43 432.84
Autres dépenses de gestion courante	292 131.56	Impôts et taxes	2 072 285.00
Dépenses financières	114 214.14	Dotations et participations	856 436.49
Dépenses exceptionnelles	11 744.34	Autres recettes de gestion courante	48 414.53
Autres dépenses	134 791.49	Recettes exceptionnelles	8 648.77
Dépenses imprévues	0.00	Recettes financières	9.38
Total dépenses réelles	2 478 044.59	Autres recettes	90 568.39
Charges (écritures d'ordre entre sections)	180 301.50	Total recettes réelles	3 465 204.96
Virement à la section d'investissement	0.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 394.09
Total général	2 658 346.09	Total général	3 468 599.05

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

. Taxe d'habitation :	18.79 %
. Taxe foncière sur le bâti :	19.89%
. Taxe foncière sur le non bâti :	107.51%

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 948 267 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 537 356 € soit une baisse de 0.8 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	382 208.95	Virement de la section de fonctionnement	0.00
Remboursement d'emprunts	184 997.85	FCTVA	54 442.90
Travaux de bâtiments	10 021.74	Mise en réserves	355 968.32
Acquisitions et petits travaux	243 189.62	Opération patrimoniales	0.00
Etudes	23 769.99	Taxe aménagement	32 035.15
Subvention d'équipement	182 810.53	Subventions	358 570.62
.62 Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 394.09	Emprunt	0.00
Autres		Produits (écritures d'ordre entre section)	180 301.50
Total général	1 030 392.77	Total général	981 318.49

c) Les principaux projets de l'année 2020 ont été les suivants :

- Fourniture et pose d'une structure de jeux Place René Loubet
- Changement de la chaudière de la médiathèque
- Mise aux normes de l'ascenseur de la Mairie
- Aménagement du rond-point du collège
- Acquisition d'un véhicule électrique et d'un véhicule thermique
- Solde voirie 2019
- un programme d'acquisitions et de travaux divers

d) Les subventions d'investissements reçues :

- de l'Etat

Pour l'opération de construction des Ateliers une réserve parlementaire de 20 000 € et un solde de DETR de 57 613.00 €

Pour l'opération de rénovation de la Halle des Sports une subvention TEPCv de 45 258 €

- du Département

Pour le changement de la chaudière du GSJJ2 une subvention de 17 072.58 €.

Pour les travaux d'aménagement de la cour d'école une subvention de 25 038.00 €

Pour les travaux des Ateliers Municipaux une subvention de 157 352.55 €. €

- De la Commune de Villate

Des participations pour travaux d'un montant de 36 236.49 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	3 123 189.49
Dépenses de Fonctionnement	2 658 346.09
Report 2019	345 409.56
RESULTAT FONCTIONNEMENT	810 252.96
Recettes d'Investissement	981 318.49
Dépenses d'Investissement	648 183.82
Report 2019	-382 208.95
SOLDE D'EXECUTION	-49 074.28
R à R Recettes	122 074.41
R à R Dépenses	509 245.06
SOLDE R à R	-387 170.65

BESOIN A COUVRIR : =

-436 244.93

b) Principaux ratios

Ratios	Valeur de la Commune	Moyenne de la strate 2017
Recettes réelles de fonctionnement / population	553.01	844.00
Produit des impositions directes / population	434.56	446.00
Dépenses réelles de fonctionnement / population	696.23	1013.00
Dépenses d'équipement brut / population	102.61	265.00
Encours de la dette / population	631.28	754.00
DGF / population	119.92	146.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47.92 %	55.80 %
Dépense de fonct et rembt dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85.36 %	90.70 %
Dépenses d'équipements brut / recette réelles de fonctionnement	14.74 %	26.10 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	90.67 %	74.40 %

c) Etat de la dette

Au 1/01/2020, le Capital restant dû s'élevait à 2 828 780.57 €. La Commune a procédé au service courant de la dette honorant une l'annuité de 303 691.30 € (184 997.85 € de capital et 118 693.45 € d'intérêts).

En 2020 Il n'y a pas eu d'extinction d'emprunt.

Au 31/12/2020, le capital restant dû était de 2 634 782.72 €.

Fait à Pins-Justaret le 4 mars 2021

Le Maire,

Philippe GUERRIOT